

Prostration. — Ajet



Que vient donc faire l'excellent M. Spes avec son Falise et son de Herdt ? N'a-t-on pas déjà constaté que ces auteurs ne nous disent rien, et n'en convient-il pas lui-même en terminant ?

S'appuyer le front et les bras sur un coussin n'implique aucunement qu'on ne peut le faire en se couchant à plat ventre. Ceux qui prennent le *prostrati* du Missel dans son vrai sens s'étendent, en effet, de tout leur long, en s'appuyant fort bien le front et les bras sur le coussin, lorsqu'ils l'emploient ; et lorsqu'ils ne l'emploient pas, c'est tout simplement sur un des degrés de l'autel qu'ils appuient ces parties de leur personne. C'est ce que j'ai toujours vu faire, et je nie que cette manière de « se prosterner dans la poussière » en signe d'adoration ou de tristesse soit grotesque.

Un de ses auteurs place même le coussin sur le palier. Se tenir les genoux *in plano* avec les bras et la tête sur le coussin placé là ne constituerait certainement pas une posture moins intéressante que de s'étendre carrément la face ep bas, en signe d'anéantissement devant Dieu. En tout cas, la posture serait décidément intenable l'espace d'un *Miserere*, si tant est que pour un homme de taille ordinaire elle ne se réduisit pas réellement à se coucher sur les marches de l'autel. Ce serait alors la prostration proprement dite, et elle serait assez convenable.

Que pense donc M. Spes de la prostration du Samedi-Saint ? de celle des ordinations et des professions religieuses ? Grotesques ?

L'autorité romaine a le pouvoir discrétionnaire de modifier les rubriques. Quand elle le fait, les autorités diocésaines ne manquent pas d'en donner un avis authentique à leurs subordonnés : elles citent même le texte officiel du décret. Or, un tel avis n'a pas encore été donné. Témoin, toujours le même Spes, qui, ses livres à la main, attend toujours des nouvelles de Rome.

J'en attendrai bien volontiers avec lui. Mais, tant qu'il n'en sera pas venu, le *prostrati* du Missel continuera toujours de